Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 17 Rajab 1443
18 Février 2022

N° 21

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **350**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **351**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **356**
Homologation de résolutions **357**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **357**
Avis aux créanciers..... **362**
Convocations
Sociétés anonymes **363**
Sociétés à responsabilité limitée **365**
Autres sociétés **365**
Divers
Avis au public..... **365**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV..... **367**
Bilan de la TUNISO-EMIRATIE SICAV..... **370**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, en date du 2 février 2022 enregistré à la recette des finances La Charguia le 2 février 2022 quittance n°047957 enregistrement n°22700894 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 4/02/2022 dossier n°20227899, bulletin n°29 il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat du «Cabinet commissariat Audit et Organisation» (CAO) représenté par M. Mohamed Hachicha en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les années 2021-2022-2023.

2022R00354SANB2

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

RNE : 0000393H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 2 février 2022 enregistré à la recette des finances La Charguia le 2 février 2022 quittance n°Mo20054 enregistrement n°22700890 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 4/02/2022 dossier n° 20227899 bulletin n°29 il a été décidé :

- La continuité de l'activité de la société, et ce en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022R00361SANB2

Liquidation

Société "TECHNO-POINTE INDUSTRIE"

SA au capital de 400.000 dinars

Identifiant Unique : 0745449W

Siège social : 9, Rue Hamadi El Jaziri - 1002 Tunis

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 janvier 2022 enregistré à la recette des finances «Nelson Mandela» le 14 janvier 2022 sous le numéro 22700117 quittance numéro M003287 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 26 janvier 2022 sous le numéro 20225252, il a été décidé ce qui suit :

1- La cessation d'activité et la dissolution anticipée de la société

2- La nomination de Madame Insaf El Fehem liquidateur de la société, domiciliée au 92 rue 8600 Charguia 1 - Tunis 2035.

2022400347SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de la société

SOCIETE CONFECTION MANOUBA

SARL Totalement exportatrice

Au capital de 150 000 TND

Siège social : 6 Avenue de l'Indépendance 2011, Den Den

Identifiant Unique : 1005204Q

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 janvier 2022 enregistré à la recette des finances Den-Den le 26 janvier 2022 sous le n°22500339 Quittance M006164 dont un exemplaires a été déposé au Centre National des Entreprises, ayant l'identifiant unique n°1005204Q, les associés de la société SOCIETE CONFECTION MANOUBA, SARL ci-haut mentionnée, ont décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Samir Najjar en qualité de liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Le lieu de liquidation est fixé au siège social de la société sis au 6, Avenue de l'indépendance 2011, Den Den.

Un exemplaire du P.V a été publié auprès du Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises, le 11 février 2022, annonce n°20229776, bulletin n°33.

Les créanciers doivent produire leurs créances au lieu de liquidation précité dans les délais légaux à partir de la date de la parution du présent avis au JORT.

2022T00176SRLB2

Société VALEUR ABSOLUE

SARL au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 47 rue du Lac Léman Imm Meninx Les Berges du Lac

MF : 1541710R/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2022,

enregistré le 27/01/2022 à la recette des finances Berges du Lac sous le numéro 22700684, quittance n°9887, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°20228834 en date du 9/02/2022, les associés ont approuvé l'opération de cession des parts sociales, ont décidé d'augmenter le capital social à 1.000.000 dinars et ont décidé de nommer M. Tarek Lahzami en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

2022R00349SRLB2

SOCIETE FIRST CERAMIQUE

SARL au capital de 1000 dinars

Siège social : 73 Av Mongi Slim 6000 Gabès

Identifiant unique : 1670076G/A/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 11/10/2021 enregistré à la recette des finances Rue Boulbaba, Mrabet le 27/10/2021 sous le n°21706477 et quittance n°M051179, et a été déposé un exemplaire au Registre National des Entreprises à la date du 02/11/2021 ; il a été décidé de changer l'article 16 du statut qui concerne la nomination du nouveau Gérant Mr. Ajimi Abderrazak pour un mandat de trois ans.

2022X00210SRLB2

Avis aux créanciers suite à une décision de réduction du capital social de la société

SOCIETE DINDY

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 3.177.000 DT

Siège social : Zone Industrielle de Teboulba

Identifiant unique : 0587471 L

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 8 février 2022, enregistré à la recette des finances de Teboulba le 8 février 2022, enregistrement numéro 22800300, quittance numéro 6677, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Monastir le 10 février 2022 sous le numéro 20229207, et après avoir constaté que les fonds propres de la société sont devenus en dessous de la moitié du capital social suite aux pertes qu'elle a subi, il a été décidé de réduire le capital social de 3.177.000 DT à zéro (0) DT, et ce par l'annulation des 317.700 parts sociales composant le capital social.

Suite à cette décision, la société porte à la connaissance de tout créancier potentiel de celle-ci que le capital social de la société a été réduit de la manière indiquée ci-dessus et que tout créancier dont la créance est antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire susmentionnée, peut faire opposition dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication de cet avis.

Il est porté à la connaissance du public que l'assemblée générale extraordinaire susmentionnée a également décidé une augmentation de capital, pour porter celui-ci de Zéro (0) DT à 50.000 DT.

2022400361SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances cité Ezzouhour le 27/01/2022 quittance n°M006114 n° d'enregistrement 22200128 Mr Fehmi Ben Mouldi Brahmi a vendu à Anis Ben Mustapha Souadki la totalité du fonds de commerce sis au 35 Rue 4001 Cité Ezzouhour Tunis (y compris ses éléments corporels et incorporels) exerçant l'activité de vente des fruits secs.

Les oppositions sur le prix de vente seront acceptées à l'adresse du fonds vendu dans un délai de 15 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions formulées après ce délai seront considérées nulles et non avenues.

Cette publication a été publiée au journal Chourouk le 10/02/2022.

2022T00170FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation avec juste argument, édité par Al-Adlan Walid Trabelsi et Dalilah Al-Ferchishi le 02/9/2022 enregistré à la recette des finances de Fouchena le 9/02/2022 quittance n° M012717. les héritiers du feu Kamel Bel Asoued ont donné à Mr Aziz Bel Asoued tous le fonds de commerce situé au n°55 Omar Ibn Mokhtar Sidi Hassine 1095 Tunis exploité pour Commerce alimentaire en détail dans les magasins spécialisés Vente de denrées alimentaires.

Toutes oppositions seront déposées n°55 Omar Ibn Mokhtar Sidi Hassine 1095 Tunis sus indiqué pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 12/02/2022.

2022T00171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/01/2022 enregistré à la recette des finances de Cité Tadhamen en date du 02/02/2022 sous le n°22200509 quittance n°M010774 Mr Mustapha Jlassi vend le fonds de commerce l'ensemble de l'actif commercial

affecté à tous types de commerce et exploité en exerçant l'activité de vente de téléphones portables et d'équipements électroniques et multimédias à Mr Iheb Jlassi sis à l'avenue Ibn Khaldoun n°322 Cité Tadhamen.

Les oppositions doivent être adressées chez le Maître Sarnia Nawech avocat son bureau n°09 à l'avenue Isteklel Tadhamen Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Sabeh et Le Temps le 15/02/2022.

2022T00172FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur Tunis le 01/02/2022, sous le n°22200269 Sté COUTULUX M.F n°B113451997 identifiant unique n°0001778B a vendu le fonds de commerce à usage confection, sis impasse des ponts et des routes n°4 Tunis avec les éléments corporels et incorporels à Mr Romdhani Belkacem.

Toute opposition doit se faire entre les mains de Maître Azlouk Rafik au 06 Rue Antaquie Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 11/02/2022.

2022T00173FCCC2

Echange d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/07/2021 et 26/7/2021 enregistré à la recette des finances à Djerba le 30/9/2021 sous le n°21100520, quittance n°M016313 Monsieur Kaled Bouhalkoum titulaire de la CIN n°07027794 délivrée le 9/02/1999, a échangé avec Monsieur Belgacem Kerchawi titulaire de la CIN n°05752511 délivrée le 24/10/2009. La totalité du fonds de commerce sis à 14 rue Elportoukal Dar Fadhal Sokra et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Belgacem Kerchawi sis à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 25/01/2022 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2022R00346FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente, dont signature légalisée à la commune de Ksar en date du 20 janvier 2022, enregistré à la recette des finances de Ksar, suivant quittance numéro : MO04480 et numéro : 22200157 du 31/01/2022, Monsieur Hassen Ben Hammouda Mhamdi, titulaire de la carte d'identité nationale n°06204727, vend et cède à Monsieur Abdessalem Ben Amara Salem, titulaire de la CIN n°03143421, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que : Boutique de vente des fruits secs, en une partie et en l'autre partie en tant que : Club d'Informatique, sise à : Cité l'Aéroport Gafsa Sud Gafsa.

Le présent avis a été publié au journal "Achourouk" le 3/2/2022, les oppositions sont recevables entre les mains de l'acquéreur, élisant domicile au local du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de 20 jours.

2022R00347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date de 4/02/2019 enregistré à la recette des finances Rue El Jazira M Abdelkader Ben Ammare Elaarifi a vendu à M Waheb Ben Ammare Ezin un fonds de commerce de vente de fripe et exploité au n°133 Rue eljazira.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication au journal officiel.

Cette publication a été annoncée au journal Alchourouk à la date de 15/02/2022 sous n°IP0222/01335.

2022R00352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé légalisé en date du 11/02/2022 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel Tunis le 25/01/2022 Enregistrement n°22200142, Quittance n°M005269, Monsieur Noureddine Ben Brahim Ben Hamouda Chaieb, titulaire de la CIN n°05165037 délivrée à Tunis le 30 Juin 2003 a vendu à Monsieur Arbi Ben Ammar Ben Sadok Djobbi titulaire de la CIN n°07084661 délivrée à Tunis le 19 octobre 2016, le fonds de commerce exploité en un café, sis au n°110 Rue n°9042 Jebel Ejloud - Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'Acheteur Monsieur Arbi Ben Ammar Ben Sadok Djobbi titulaire de la CIN n°07084661 délivrée à Tunis le 19 octobre 2016 à son adresse sis à 10 Rue n° 9201 Cité al Anabib Jebel Ejloud - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne selon les dispositions de l'article 193 et suivants du code de commerce.

Cette annonce est publiée aux journaux «Alchourouk» et le «Quotidien» le 3/02/2022.

2022R00353FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente du fonds de commerce sous seing privé enregistré

à la recette des finances Hammamet le 3 février 2022 enregistrement n°22200514 quittance n°M015814, Madame Ghada Bent Jedidi Bent Abdsallam Hichri, CIN n°09831639 MF : 1626070Z a vendu à monsieur Jalloul Ben Hmaida Ben Salah Farjani, titulaire de la CIN n°06255818 la totalité du fonds de commerce, Salon de thé et restaurant «CREPERIE et PIZZERIA» situé à l'avenue DAG HAMMARSHOLD, 8050 Hammamet avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Le dit écrit de la vente du fonds de commerce a été publié en arabe et en Français le 9/02/2022 aux journaux Chourouk et Quotidien.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local vendu avenue DAG HAMMARSHOLD Hammamet dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au journal officiel et aux journaux quotidiens.

2022R00360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 25/01/2022 enregistré à la recette des finances à Zarzis le 8/2/2022 sous le n°22200264 reçu n°M017257.

Mohamed Ben Abdessalem Ben Massoud Mosbah titulaire de la CIN n°05761333 délivrée le 15/4/2017 a vendu son fonds de commerce sis à l'avenue Farhat Hached à Zarzis ayant pour activité pizzeria crêperie et sandwich à Bayrem Ben Mouldi Ben Hadj Fraj Khlifa CIN 05764462 du 8/8/2018 résidant à Zarzis.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de 20 jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le samedi 12 février 2022.

2022R00363FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Kais Gahaz l'avocat à Mahdia le 31/01/2022 enregistré à la recette des finances à Mahdia le 9/02/2022 Reçu n°M008570 enregistrement n°2200457. Madame Ftouma Sfar a vendu à monsieur Fares Khlaief la totalité du fonds de commerce surnommé «TIK TAK» constitué pour la vente des habillements prêt à porter à l'avenue Habib Bourguiba Mahdia à un prix total de onze milles dinars (d11000.000).

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 12/02/2022.

2022S00185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 4-01-2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 7-02-2022 sous n°M007184/22200697 Mr Raafat Issmail CIN06963777 a vendu au profit du nommé Mr Aziz Sayedi CIN 14210330 le fonds de commerce destiné à la Vente d'Alimentation Générale, sis à Rbat rue Tunis Monastir RC : A156552019 Immatriculation RNE: B/1600995, avec ses éléments corporels et incorporels qui le composent) les oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son adresse indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne, Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk du 9-02-2022 n°11114.

2022S00186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 30/12/2021 et enregistré à Moknine le 4/01/2022 sous le numéro 22200023 reçu n°M000376 Mme Amira Toumi CIN n°06913967 a vendu à Mr Mahmoud Ben Fatma CIN n°06922691 la totalité du fonds de commerce non immatriculé au RNE destiné au commerce situé à la rue Ennakhil Khzema Est Sousse, les oppositions seront entre les mains de l'acheteur rue Farhat Hached Moknine cet avis est publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien du 11/02/2022.

2022S00187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté le 01/02/2022, enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 3/02/2022 sous le n°22200288, quittance n°M007798, Mr Tawfik Ben Elhedi Belguecem a vendu et cédé à Mr Adel Ben Salah Riahi, tout le fonds de commerce utilisé comme «fast-food» situé à rue Echifaa - cité Erriadh - Sousse 4023.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de maître Meriam Abid sis au 36 avenue de la République - Sousse.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» du 11/02/2022.

2022S00190FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P daté du 8/02/2022, enregistré à Akouda le 9/02/2022 quittance n°5625; Bilal B.Hlima, demeurant Rue Tarek Ibn Zied Akouda, C.F 1545345H, a cédé à Kassem Bouker, demeurant Rue du Caire, titulaire de la C.I.N 02955217,

la totalité du Fonds de commerce, café catégorie "A" sis Av. de la République Akouda.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains du Maître Assil Boumiza Avocat à Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

(Un extrait a été publié au Journal Assahafa du 15/02/2022).

2022S00192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/02/2022, enregistré à la recette des finances Khawarezmi Kairouan le 9/02/2022, quittance M012078, enregistrement n°22200528, Mouna bent Hedhili Ben Mohamed Ben Romdhan, titulaire de la carte d'identité n°07662669, par procuration en droit de Mr Sahbi Ben Bechir Ben Nejima, a vendu à Fahima Bent Rhaiem Ben Mohamed Chaari Epouse Abderrazek Troudi titulaire de la carte d'identité n°01172087 et Wissem Ben Ahmed Ben Ali Mejbri titulaire de la carte d'identité n°07553618 également entre eux, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné travaux d'entretien et de réparation de voitures et station service, situé à rue Hanoun 3111 Kairouan.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez la vendeuse nommée ci-dessus.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 12/2/2022.

2022S00194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/10/2021 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 3/02/2021, sous le numéro quittance M012435 et numéro d'enregistrement 22200504, Abderrsek Abid titulaire de C.I.N n°01022769, a vendu à Kamel Felhi titulaire de C.I.N n°05951528; en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que restaurant, sis à Madina Atika Rue Essaygine n°18 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez l'acheteur sis à Route l'Aéroport km8 hay Elkhadra Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 16/2/2022.

2022X00201FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/02/2022 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 14/02/2022, sous le numéro de quittance M014992 et numéro d'enregistrement 22200408, Béchir Rekik titulaire de C.I.N n°08421799, a vendu à Tej Dhaw titulaire de C.I.N n°04332976, en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vendeur de légumes et de céréales, sis à route de l'Afrane km 4 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez Maître Mhiri Moez sis à 23 rue Selem Harzallah Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 18/02/2022.

2022X00211FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de cession de fonds de commerce rédigé par maître Mohamed Chehider daté du 18/01/2022 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana en date du 4/2/2022, n°22200641 quittance M014828, madame Olfa Masmoudi cède à sa mère Kalthoum Chaffar la totalité du fonds de commerce exploité comme café de 1ère catégorie sous le nom commercial CAFE EL MOULOUK, sis au 45, rue Ibn Khaldoun Ariana. Les oppositions seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT. Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 12/02/2022.

2022400336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 02/02/2022 et enregistré le 4/02/2022 à la recette des finances Sidi Hassine, reçu M012975, n°22200393.

Monsieur Karim Ben Enneyb Ben Ali Elklaii demeurant n°09 rue 4743 cité Ezzouhour Tunis a vendu à la société "ELEGANCE" représentée par son gérant monsieur Mouhamed Ben Tijani Ben Daghbouj Rhouma demeurant n°2 rue Taher Ben Othmen Manar 1 la totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis au n°254 rue Elhrayria Ezzahrouni Tunis et consistant en un Fonds de commerce pour vente friperie en gros.

Les éventuelles oppositions se font entre les mains du vendeur dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 12/2/2022.

2022400349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 4-02-2022 sous le n°22200301, Monsieur Fahd Jmail titulaire de la CIN 13001425 a vendu le fonds de commerce exploité dans le local sis au 53 Rue Nahas Pacha

Tunis avec ses éléments incorporels à Monsieur Ferid Mrad Namji titulaire de la CIN 02809793.

Les éventuelles oppositions peuvent avoir lieu entre les mains de Monsieur (Mellouli Immobilière) titulaire de la CIN 08957150 sis au 07 bis rue du CAP-VERT Tunis et ce dans les 20 jours à partir de la parution de cette annonce au jort.

La présente annonce a été insérée au journal Echourouk du 12/2/2022.

2022400352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S privé en date du 16/12/2021 et 5/01/2022 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 26/01/2022 Reçu n°M005831 enregistrement n°22200237, l'Amen Bank société anonyme, M.F : 000021/M a vendu la totalité du fonds de commerce (toute activité commerciale) lui appartenant sis à 24 Rue Bab Souika, Tunis à Madame Nadia Berraies, CIN 00298685.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse, société Amen Bank en la personne de son représentant légal à l'avenue Mohammed V 1001, Tunis et ce à l'expiration des 20 jours de la publication de la présente annonce au JORT. Publier au journal le quotidien le 8/02/2022.

2022400360FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 11 et 12/01/2022 enregistré à la recette des finances Ettadhamen en date du 13/01/2022 quittance n°M004936, enregistrement n°22300276.

La société «l'élite des services représentée par son gérant immatricule fiscal n°V1659376 demeurant route de Bizerte km 5 Mnihla Ariana a loué en gérance libre à madame : Lobna Tahari la totalité du fonds de commerce - avec ses éléments corporels et incorporels - exploité sous la forme d'un café 1ère catégorie - au local sis à route de Bizerte Km 5 Mnihla Ariana. Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de Maître Jihene Chaibi cabinet sis route de Bizerte Km4 cité Ennasr immeuble Mini centre 2éme Etage Mnihla (en face Kiosque Agil), et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 5/02/2022.

2022T00174FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte sous seing privé 30/01/2022 enregistré à la recette des finances Nabeul le 9/02/2022 n°22300503, Quittance n°M012952 la Sté alu bayar moderne Sarl, MF 1043897W, loue à titre de gérance libre un fonds de commerce à Meriem Ben Fethi Chelbi, CIN 06492694, en cours de formation pp je décore, dont le siège social est à Sidi Achour Nabeul 53 av 2mars 1934 pour la vente d'article de décoration et peinture. La présente location est consentie pour une durée de 2 ans du 01/01/2022 au 31/12/2023 renouvelable par tacite reconduction. Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 12/02/2022.

2022T00175FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 21/02/2022 et enregistré à la recette des finances, quittance n°M013987 sous le n°22300620, Sté golden phone plus matricule 142428T a confié en gérance libre à la Sté Paris Sportif Tunisie matricule 1747544K la Totalité du fonds de commerce sis au 07 rue de Marseille pour une durée de trois ans renouvelables à partir de 1er février 2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 11/2/2022.

2022400348FCCC3

Fin d'un contrat de location gérance

OLA Energy Tunisie, société anonyme, dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse Cité Les Pins - Berges du, Lac 2 - 1053 Tunis, inscrite au registre national des Entreprises sous le n°000497Q, informe les tiers que le contrat de location gérance conclu avec la Société Stations Elamir, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue Ibn Khaldoun - 4030 Enfidha - Sousse, Identifiant unique 1424691C, portant sur la location d'un fonds de commerce consistant en une station-service sous les couleurs de "OLA Energy" sise dans le périmètre de l'aéroport internationale Enfidha, a été résilié par un avenant de résiliation, enregistré à la recette des finances Enfidha, le 6/4/2021 sous le n°21900566 Quittance n°1015446.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le temps du 11 Février 2022.

2022400356FCCC3

Gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis, le 28/5/2021 sous le n°21304124 Quittance n°M058526, la société SAGESS, société anonyme, dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse Cité Les Pins - Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, inscrite au registre

national des Entreprises sous le n°1718815C, a confié en gérance libre à la société Petroselect Services and Management, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Centre Commercial Tunisia Mall, 4ème étage, Cité Les Pins - Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, Identifiant unique 1718815C, un fonds de commerce consistant en une station-service sous les couleurs de «OLA Energy» sise sur la GP8, route de Bizerte, ZI, aéroport - 2035 Ariana.

La présente gérance libre est conclue pour une période de deux années consécutives, commençant le 01/5/2021 et prenant fin le 30/4/2023, moyennant un préavis de 4 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier notaire. A défaut de préavis, la gérance libre se renouvelle par période de trois ans.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le "Temps" du 11 Février 2022.

2022400357FCCC3

Fin d'un contrat de location gérance

OLA Energy Tunisie, société anonyme, dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse Cité Les Pins - Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, inscrite au registre national des Entreprises sous le n°0000497Q, informe les tiers que le contrat de location-gérance conclu avec Monsieur Ali Ben Yahia, commerçant, identifiant unique 228024S, demeurant à Sahline - Monastir, portant sur la location d'un fonds de commerce consistant en une station-service sous les couleurs de "OLA Energy" sise au 48, avenue de la République - Sousse, a été résilié par un avenant de résiliation du 8/01/2021, enregistré à la Recette des finances rue Victor Hugo - Sousse, le 31/5/2021 sous le n°21301543 Quittance n°M024855.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le temps du 11 Février 2022.

2022400358FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association des Retraités de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz

Objet : Culturel et Social

Adresse : 54, Rue Kamel Atatürk - 1080 Tunis

Objectifs :

1- Renforcer les liens d'amitié entre les retraités et les agents en activité de la STEG

2- Venir en aide morale et matérielle des retraités de la STEG ainsi qu'à leurs familles

3- Participer au développement de la STEG par la mise à sa disposition des compétences des retraités

4- Organiser des activités culturelles et de loisirs pour les retraités ainsi qu'à leurs familles

5- Coordonner avec les autorités publiques et les associations homologués tant sur le plan interne qu'externe.

Composition :

- Président : Jalel Ben Rached

- Vice Président : Abderaouf Ben Mansour

- Secrétaire Général : Abdelkader Jaibi

- Trésorier : Mohamed Senakli

- Membres : Habib Ben Jemaa, Abderahman Oueslati, Youssef Kraiem et Chedly Ghanmi.

2022R00341APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de développement des étudiants, de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage

Siège social : Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage 45 rue des entrepreneurs 2035.

Objectifs :

- Contribution à l'orientation des étudiants dans le domaine culturel, scientifique et social

- Participation à encourager les étudiants tunisiens pour s'intégrer dans le marché du travail avant d'obtenir leurs diplômes.

- Coopération avec des associations et organisations qui partagent des objectifs similaires.

Membres :

Présidente : Manel Azmi

- Vice-président : Majd Bedoui

- Secrétaire générale : Souheila Bouaicha

- Trésorière : Molka Mettali.

2022R00348APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sportive féminine à souk jedid

Siège : Salle académie al moustakbil de souk jedid Sidi Bouzid

Objectif : Formation et encadrement des jeunes et développement de leurs capacités physiques

Spécialité : Taekwondo et gymnastique

Les membres :

Présidente : Hanen Aloui

Secrétaire générale : Sarra Aloui.

2022R00359APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de DARTS

Siège de l'association : 1, Rue Idrissi - La Goulette.

Objectifs : La formation et l'encadrement des jeunes, l'amélioration de leurs capacités physiques et techniques.

Spécialité : Darts

Président : Mohamed Taoufik Labidi

Secrétaire général : Hatem Zeer

Trésorier : Mehdi Mzoughi

2022R00367APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Décision de constitution : 12 septembre 2020.

Date de PV : 12 septembre 2020.

Dénomination : Groupement de développement de la femme dans le domaine Agricole et de pèche «EL HORRA».

Lieu d'intervention : Mellouleche Elmahdia.

Objet de l'intervention : Encadrement de la femme rurale.

Siège : Siège de l'union local Agricole et de pêche Mellouleche.

Présidente : Amina Bn Kaled.

Trésorière : Sameh Bn Alhaj Abdallah.

2022S00164APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Développement du Grand Djérid

Objet : Développement durable

Siège social : Cité chabia 1 - 2200 - Tozeur.

Objectifs :

Contribuer au développement et à la protection du patrimoine régional dans la région du Djérid.

Contribuer au développement et au renforcement de la solidarité dans - toutes ses formes, notamment par le développement d'activités culturelles, sportives et sociales pour les jeunes et la famille en entière.

Structure :

Président : Zbaldano Serge

Secrétaire général : Sahraoui Ikhlas

Trésorière : Bouabidi Sawsan

Consultant juridique : Bakhta Dhaker

Membre : Abbassi Marwan.

2022400346APSF1

Homologation de résolutions

Homologation de résolutions

Assemblée générale syndicat

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires de la Résidence La Perla Cité Wafa - Nabeul tenu au siège du syndicat à Nabeul le 13 novembre 2021, enregistré à la recette des finances Cité Mahragène, le 17 novembre 2020, quittance n°M068921, n°21806505 ont été adoptées les résolutions suivantes :

- Adoption des rapports moral et Financier du bureau sortant

- Election du nouveau bureau du syndic de la résidence qui se compose du :

Président : Madame Raoudha Saoud,

Secrétaire général : Monsieur Abdelmottaleb Ben Amor,

Trésorier : Monsieur Kais Jedidi,

Membres : Monsieur Taieb Bessadok. Monsieur Slah Chahtour, et Madame Raoudha Ben Haroun.

Toutes ces décisions ont été adoptées par la majorité des propriétaires présents.

2022R00343APSF2

Syndicat des copropriétaires de Résidence Fayhaa

Route Afrane Km 4 - Sfax

En vertu du PV de l'AGEO de Résidence Fayhaa, du 7 Août 2021 enregistré à la recette des finances le 10 Septembre 2021, sous le n°21804787, quittance M005135 le syndicat des copropriétaires de Résidence Fayhaa est constitué, sis à la route Afrane Km 4 Sfax.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Société immobilière Fayhaa en la personne de représentant légal Mr Samir Ben Hmida, Président du syndicat.

- Mr Omar Nouri : Membre

- Mr Slim Hriiz : Membre

Le syndicat des copropriétaires Résidence Fayhaa entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2022X00208APSF2

Avis aux résidents

Faisant suite au procès-verbal de la réunion générale extraordinaire en date du 6 Février 2022, enregistré à la recette des finances de Raoued le 7 février 2022 sous le numéro 22800538 reçu n° M016242, ont été élus les nouveaux membres du bureau du Syndic de la résidence "OMRANE 5", suivants :

Mr Zaafrane Mourad : Président du syndic

Mr Chleifa Hichem : Trésorier

Mr Kammoun Lotfi : Membre

Mr Zghal Nihel : Membre

Mr Laadhar Faycel : Membre

Mr Gharsellaoui Mongi : Membre

Mr Berraes Abderraouf : Membre.

2022400334APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Maître Naziha Ghizaoui

Avocate

12 bloc c, immeuble "enajeh" Chouchet Radés - Ben Arous

Tél : 93 116 425

Vente aux enchères publiques à la cour de Ben Arous le 10/3/2022 un terrain à vocation d'habitation à Mhamdia city Tayeb Mhiri, superficie 355 m² équipé d'eau et d'électricité;

prés de toute commodité (école; jardin d'enfant ..) et entouré des voisins.

Prix d'ouverture soixante-seize mille et neuf cents six dinars (76.906,000 d).

Le soumissionnaire doit assurer le tiers à travers un avocat.

2022R00340VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Olfa Dassi

Avocat à la cour de cassation

Rue Abou Baker El Bokri immeuble Luxor 2, 1er étage bureau 1.3 Montplaisir Tunis

MF : 510282/P

Téléfax : 71.900.571

Partie poursuivante : Tunisian Saudi bank(ex Stusid bank) SA, représentée par son directeur général, identifiant unique 013026 /E, ayant son siège social 32 Rue Hédi Karray Tunis, domicile élu chez la société Tuniso - Saoudienne de recouvrement ayant son siège 19 rue des Jasmins Nouvelle Ariana. En sa qualité de créancier hypothécaire.

Parties poursuivies :

Société Cado-Mano, SARL au capital social de 135.000dt, identifiant unique 1130437H, dont le siège social est à Tunis rue de l'Inde n°24, domicile élu cabinet maître Hédi Bouferes rue Salah Saad Sousse (en sa qualité de débiteur principal).

Mme Sihem Ben Bechir Ben Mohamed Laakech, CIN 03927624, demeurant à Rue Hafsia Bent Abdelmotalleb Hiboun Mahdia, domicile élu cabinet maître Hédi Bouferes rue Salah Saad Sousse (en sa qualité de caution hypothécaire).

Avocat poursuivant : Maître Olfa Dassi Rue Abou Baker El Bokri immeuble Luxor 2 ,1er étage bureau 1.3 Montplaisir Tunis, Téléfax : 71.902.520 ; MF : 510282/P

Immeuble saisi : il s'agit d'un appartement appartenant à titre de propriété à Mme Sihem Laakech, sis au 2ème étage de l'immeuble dénommé Ezzahra, étoile 6, résidence les Etoiles El Menzeh7 Ariana, objet du titre foncier 36620 Ariana dénommé El Menzeh, d'une superficie de 70 m² avec 79,29/1026 représentant les parts indivises du dit appartement dans l'immeuble objet du titre foncier 36611 Ariana dénommé Ezzahra et 125,24/9636 représentant les parts indivises du dit appartement dans l'immeuble objet du titre foncier 14295 Ariana dénommé cité les Etoiles.

L'appartement se compose de 3 pièces, une cuisine, une salle de bain, une salle d'eau et un séchoir

Mise à prix : la mise à prix est fixée à 176.981,000 DT outre les frais de l'adjudication

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu lundi 21/3/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance d'Ariana

La participation aux enchères : Ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Olfa Dassi rue Abou Baker El Bokri immeuble Luxor 2, 1er étage Montplaisir Tunis ; ou au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana où est déposé le cahier des charges.

2022R00342VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Chokri Ben Abdelkader Tekaya, titulaire de la C.I.N n°4174341 demeurant à Teboulba Avenue de la République.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°19885 Monastir, d'une superficie de 388 m², situé à Teboulba, consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers et un bâtiment couvert d'une superficie de 54 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 16/3/2022 à partir de 9h.

Mise à prix :

Trente cinq milles six cent dinars (35.600,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00188VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n° 000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Asma Bent Salem Dhifallah, Titulaire de la CIN n°09272822, demeurant à rue Slaheddine Bouchoucha Kalaa Kebira Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A: 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises 110 parts, (110 parts / 9280 parts) revenant à Madame Asma Dhifallah, titre foncier n°3682 Sousse, consistant en un terrain nu, situé à Kalaa Kebira zone fadan oun comprise dans le plan d'aménagement, d'une superficie de 110 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 21/3/2022 à 9h.

Mise à prix :

Onze mille huit cents quatre vingt dinars (11.880,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2022S00189VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE société anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sise à 14 janvier hammam Sousse.

Partie saisie : Mohamed Naceur Ben Abdellaziz Sboui, caution solidaire et hypothécaire, demeurant à El Hdada El Ala, Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour, domicilié à route de Tunis khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Torza Est, délégation El Ala Kairouan d'une superficie de 6468 m², objet du titre foncier n°73424 Kairouan dénommé «NOURA».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de trois cent vingt huit mille quatre cent soixante et un dinars (328.461.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 14/3/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Kairouan pour prendre connaissance du cahier des charges.

2022S00191VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Alaya Ben Ezzin Harrabi (CIN 05963515) et Amel Bent Hédi Harrabi (CIN 06026024), demeurant à route Mhraza km 5,5 cité Erriadh 2 El Hajeb Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im, Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Faraj» objet du titre foncier n°95410 Sfax, qui constitue une parcelle de terrain rectangulaire clôturée de murs en briques de tous les côtés à l'exception du côté nord-ouest non clôturé, situé à route Maharza (entre routes Al-Sabaa et Sidi Abid) Km 5 cité Riadh 2 Sfax, à environ 70 m de la route goudronnée. Elle est limitée du nord et de l'est par El-Agurbi, du sud par El-Barnaoui et de l'ouest par une entrée menant à la route principale d'une largeur entre 4,40 m et 5,25 m d'où son entrée. Sa superficie est de 553 m² et ses mesures sont : du côté est 39,88 m, du côté est 39,51 m, du côté nord 14,57 m et du côté sud 13,30 m. Sur laquelle est édifié une résidence d'un seul étage d'une surface couverte de 175 m² comportant une véranda du côté nord, un couloir de 3,95 m x 1,57 m, un séjour de 5,33 m x 3,76 m, un salon de 4,93m x 4,52 m, et un second couloir de 1,38 m x 3,77 m menant à une cuisine ouvrant sur l'est de 5,37m x 4,74m qui s'ouvre sur une véranda du côté sud de 3,55 m x 2, 10m, une chambre pour les enfants de 3,59 m x 3;93 m une chambre pour les parents de 3,84 m x 4,38 in et une salle de bain au bout du couloir de 3,21 m x 2,55 m. Son plafond est en béton armé, ses murs sont enduits et peints à la peinture à l'eau, son sol est revêtu de carreaux de carrelage. Le toit est décoré avec du staff entrecoupé de lanternes électriques. Les murs de la cuisine et de la salle de bain sont recouverts de céramique jusqu'au niveau du plafond les sanitaires de la salle de bain sont relativement de bonne qualité et la cuisine est équipée de plans de travail en marbre et d'armoires. Les fenêtres du séjour et du salon sont équipées d'aluminium et michler, tandis que le reste des fenêtres sont en bois ordinaire, et toutes sont équipées de

fer forgé. Il est équipé du courant électrique et de l'eau courante, et il est entièrement peint de l'intérieur et de l'extérieur.

5- Mise à prix : Cent soixante treize mille dinars (173.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi seize mars deux mille vingt deux (16/3/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires, de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2022X00205VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Abdelmejid Ennouri, Gérant d'une société; CIN n°01277277, demeurant à route El-Ain km 3 Markez El-Alia Sfax et à route de Gabès km 2 avenue de l'environnement immeuble "Peugeot" Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im, Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi Abdelmajid Ennouri de l'immeuble dénommé «Villa Marie 63» objet du titre foncier 45941 Sfax s'élevant à 14 parts de la division de l'ensemble dudit immeuble en 35, parts, et qui consiste en un terrain rectangulaire d'une superficie de 651 m² situé sur la Route de Gabès km 2 Rue de l'Environnement Sfax, à droite en direction de Gabès, dans une zone comportant de nombreux établissements industriels et commerciaux d'activités diverses et à mobilité humaine et commerciale importante. Il comprend un bâtiment de deux étages :

- Rez-de-chaussée : d'une surface bâtie de 489 m², composé de deux parties :

- La première partie ouvrant sur le côté composé d'un espace commercial pour recevoir les clients et d'un magasin donnant directement sur la Rue de l'Environnement.

- La deuxième partie est une unité complète sous la forme d'un atelier composé d'une unité de tôlerie, un dépôt, un complexe sanitaire, un ascenseur menant à l'étage supérieur.

- Etage supérieur : d'une surface de 531 m² composé de plusieurs bureaux, une salle d'archives, un espace sanitaire et une salle de réunion.

Le toit de tout le bâtiment est en béton armé, ses murs sont en pierres, lissés et peinte, les cloisons intérieures en briques, le sol est revêtu en carreaux de carrelage. Toute la propriété est équipée des portes, fenêtres et des installations sanitaires, qui sont toutes de moyenne gamme et nécessitent l'entretien.

5- Mise à prix : Un million neuf cent quatre vingt dix huit mille dinars (1.998.000.000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers. Ils doivent se munir des autorisations exigées,

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à là chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi seize mars deux mille vingt deux (16/3/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des chargés se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2022X00206VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, SA, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) siège social à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV (créancier saisissant).

La partie saisie :

Hamed Ben Mohamed Ben Karim Taieb, Tunisien, C.I.N n°03411140, demeurant à Hassey Amor, Médenine - Sud Médenine (caution solidaire et hypothécaire de la société El Ksour de Conditionnement d'huiles végétales, SA, siège social Rue Sassi Bou Khalout Médenine sud, RC tribunal de 1ère instance Médenine B20203312012, identifiant unique n°1270924X (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, «Internationale Avocats Conseils 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité de la propriété dénommée «NIHEL» objet du titre foncier n°42011 Médenine situé à Darghoulia Médenine sud, à usage agricole plantée, superficie 113525 m² en deux lots n°65 de 110556 m² planté 80 oliviers moyens, 180 petits oliviers et n°95 de 6929 m² terrain nu près des habitations.

Mise à prix : cent soixante-quatorze mille six cent seize dinars (174.616 D, 000).

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 21 mars 2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Médenine.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022400353VEPA1

Vente aux enchères publiques

TUNISIALEX

Maître Mohamed Diouri

Avocat prés la cour de cassation

61 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Tel : 71 834 462

Fax : 71 830 930

MF : 426349/R/A/M/000

Poursuivant : La Société Tunisienne de Banque, SA, inscrite au RC n°B182331996 du tribunal de 1ère instance de Tunis, représentée par son représentant légal, siège social rue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : TUNISIA LEX Représentée par Maître Diouri Mohamed avocat près la cour de cassation.

Partie saisie : 1/ La Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "Echabeb" (SMVDA), société anonyme, représentée par son représentant légal Identifiant unique au RNE sous le n°0614749 D, son siège social est à Tunis 60 Rue Ibn Khaldoun (en qualité d'emprunteur).

2/ Fatma Bent Mohamed Jouini, Ep Jouini, CIN n°02133590, demeurant au 15 Rue 7145 Elmanar 4 Tunis (en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire).

Désignation de l'immeuble à vendre : la totalité de l'immeuble dénommé "FATMA" objet du titre foncier n° 67870 Tunis sis à Elmanar 4 Rue 7145 n°15 Tunis dérivé de la rue Taher Sfar d'une superficie de 641 m².

L'immeuble à vendre : Consiste en une parcelle de terre rectangulaire sur laquelle est bâtie une villa de haut standing, composée :

- Un rez-de-jardin, composé d'un séjour, une salle à manger, un salon arabe, une cuisine équipée, une chambre à coucher familiale, deux toilettes avec douche, la chaufferie, d'une superficie couverte estimée à 151 m².

- Le rez-de-chaussée est d'un grand salon, une salle à manger, une cuisine équipée, une chambre à coucher et un WC, d'une superficie couverte estimée environ à 173 m².

- l'étage supérieur on y accède par des escaliers situés en face de l'entrée du rez-de-chaussée, avec un étage intermédiaire où se trouve une chambre à coucher et se compose de trois chambres à coucher, une salle de bain, une chambre à coucher familiale avec salle de bain, d'une superficie couverte de 173 m².

L'immeuble est entouré d'une barrière. Le jardin est bien entretenu.

La mise à prix : 1.800.580,000 D.

Date et lieu de l'audience : Mardi 15 mars 2022 à partir de 9 H à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°8081.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de la semaine.

Observation : - Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers du prix.

- Pour les étrangers, l'autorisation préalable du gouverneur est exigée.

2022400354VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930304/T

Tel : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n°B0176041996 - immatriculée au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie :

1/ Société SMVDA REGMA inscrite au registre national sous le n°0433764N sise à Gbollet Béja et au 44 avenue Jean Jaurès Tunis.

2/ Héritiers de Ali Zarraa qui sont : Jilani, Rachid, Fathia, Moncef, Naziha, Mounir, Jalila, Naima, Monia, Laila, Ali, Zeineb Zarraa sises au 5 rue Ibn Rochd Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble dénommé «LAICA 1» objet du titre foncier n°95999 Tunis constituant un appartement d'une superficie de 126 m² avec ces parties communes situé au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle des rues Ibn Roched et Sindbad Tunis, composé d'une entrée et un couloir qui mène au 3 pièces avec balcons, un hall, un salon, une

cuisine avec séchoir, bloc sanitaire et une salle de bain, parterre en carrelage mosaïque, les murs de la salle de bain et toilette avec faïence ancien, équipé d'eau potable, électricité, gaz, occupé par Monia Zarraa pour habitation lors de l'expertise.

L'immeuble où se situe l'appartement est ancien composé d'un rez-de-chaussée et 4 étages.

Les charges :

- Hypothèque de 80.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 253.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 17.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent douze mille six cent trente sept dinars 348 millimes (212.637 D 348).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 22/3/2022 à 9 H à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2022400355VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Sami Kotti

Avocat à la cour de cassation

2 Bis Rue, El Khartoum Le Belvédère Tunis

Tel : 71.784.579/71.800.159

Fax : 71.786.728

MF : 509781 N

Partie poursuivante : La Banque Franco - Tunisienne - société anonyme immatriculée au registre de commerce au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B111193.1996 demeurant à la rue n°8006 Montplaisir 1002 Tunis Belvédère.

Partie saisie : Société El AZIZ - Immatriculée au registre de commerce sous le n°B0442012004 demeurant avenue Habib Bourguiba Tinja 7032 Bizerte -débiteur principal.

Avocat poursuivant : Maître Sami Kotii 02 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des dix milles parts de la débitrice (10000/211901) dans la propriété dite "les oliviers 13" objet du titre foncier n°133154 sis à angle rue Slehddine Bali et limitrophe à un cimétière à Gangla Tinja - les parts indivises constituent un terrain nu sous forme de rectangle sur lequel est édifié un garage de 100 m² - entouré par un siège du côté sud de 58 m de long et 2 m de hauteur et la porte ouvre sur la rue de Mongi Bali - selon le plan d'aménagement le terrain est de vocation agricole mais limitrophe à cité Ikbel, limité du côté ouest rue Mongi Bali, côté sud et est le reste du titre.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à six cent trente quatre mille trois cent cinquante dinars (634.350 ;000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi le 15/3/2022 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Bizerte.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- La participation se fait par le biais d'un avocat après consignation du 1/3 de la mise à prix ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire à 1ère demande du même montant.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2022400359VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Ouverture de la Procédure de distribution

Tribunal de 1ère instance d'Ariana

Affaire n°260

En vertu des articles 476 et 468 du code de Procédure civil et commercial et l'ordonnance émise par le juge de distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance d'Ariana en date du 11/1/2022 pour l'ouverture des procédures de distribution et suite à la consignation du montant quatre vingt onze mille sept cent soixante trois dinars 048 millimes (91.763d. 048) suivant reçu de dépôt n°M008481 en date du 17/9/2020.

Et suite à la requête de distribution déposée par Maître Moncef Azlouk avocat agissant pour le compte de Lasad ben Mouhamed - Mouhamed Ben Slimène Mouez ben Abdallah - Imène Orwa - et Houneida Bensidhem. Ceux qui ont désigné leurs sièges dans le cabinet de leurs avocat Azlouk Moncef situé à 1 rue Egypte Lafayette Tunis.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion de la réception de la lettre recommandée ses titres de créance au greffe du tribunal sus-indiqué avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude du quel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2022T00177VEPA2

Ouverture de procédure de redressement judiciaire

Société SANIFOOD

Identifiant unique : 1245060 C

Matricule CNSS : 293447-22

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le n°2021/310 en date du 23/12/2021, il a été décidé l'ouverture de procédure de redressement judiciaire de la Société SANIFOOD.

Madame Hajer Derwich a été désigné juge commissaire et Monsieur Ridha Mejbri administrateur judiciaire pour réaliser un diagnostic économique et financier de la société.

Les créanciers éventuels doivent remettre les originaux de leurs créances au bureau de l'expert comptable sis à Montplaisir, rue 8002, immeuble Espace Tunis Bloc B 5ème étage appartement B5-5 dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022400304VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Finance Tunisie

S.A. au capital de 1 000 000 dinars

Siège social : Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1067251P

Les actionnaires de la société «Attijari Finances Tunisie» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 11 mars 2022 à 12h au siège de la société sis à Immeuble El Baraka, 1er Etage, Rue du lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des conventions réglementées.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

- Affectation du résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux Administrateurs

- Renouvellement du mandat d'administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024

- Nomination d'un nouvel administrateur pour les exercices 2022, 2023 et 2024

- Pouvoir pour formalités.

2022R00350SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Finance Tunisie

SA au capital de 1 000 000 dinars

Siège social : Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1067251 P

Les actionnaires de la société «Attijari Finances Tunisie» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 11 Mars 2022 à 10h au siège de la société sis à Immeuble El Baraka, 1er Etage, Rue du lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020:

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

- Affectation du résultat de l'exercice 2020

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'administrateurs pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2021, 2022 et 2023

- Pouvoir pour formalités.

2022R00351SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«SOTUFRA S.A»

Société anonyme

Au capital de 635.250 dinars

Siège social : Zone Industrielle Grombalia

I.F : 0020477X/A/M/000

CNSS : 67086-59

Messieurs les actionnaires de la société «SOTUFRA S.A» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 10 mars 2022 à 11 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la liste mise à jour des actionnaires.

- Pouvoirs pour formalités.

2022R00355SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Djerba Thermalisme - SA

Siège social : Z.I - Houmet Souk Djerba

RNE : 0024795B

M.F : 024795B

Les actionnaires de la société Djerba Thermalisme - SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 28 mars 2022 au 8, Rue Abou El Hassen El Gabsi Cité El Kadhra Tunis à 11 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et le délai de convocation de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2014 à 2020 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2014 à 2020 ;

4. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2014 à 2020 ;

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants et l'article 475 du CSC;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2014 à 2020 ;

7. Affectation des résultats des exercices 2014 à 2020 ;

8. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2022R00356SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Djerba Thermalisme - SA

Siége social : ZT - Houmet Souk Djerba

RNE : 0024795B

M.F : 024795B

Les actionnaires de la société Djerba Thermalisme - SA, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 28 mars 2022 au 8, Rue Abou El Hassen El Gabsi Cité El Kadhra Tunis à 12 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital social;

2 Augmentation du capital social en numéraire et par conversion des comptes courants associés;

3. Suspension du droit préférentiel de souscription;

4. Mise à jour des statuts de la société;

5. Pouvoirs pour formalités pour la réalisation de l'augmentation du capital.

2022R00357SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. au capital de : 47.300.000 D

Siège social : Route de Khelidia, Km 13-1135 Naassen

Identifiant unique : 0011825 W

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Chocolaterie et de Confiserie SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen, le 15 Mars 2022 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 et approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2021,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021,

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

2022R00358SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tourgueness

S.A. au capital de 28.500.000 D

Siège social : Hôtel Dar Jerba (Jerba - Midoun)

Registre de commerce : B17801998

Matricule fiscal : 03598 H/A/M/000

Code CNSS : 00037087-33

Messieurs les Actionnaires de la Société Tourgueness sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 mars 2022 à 9 h au siège de la Société sis à l'Hôtel Dar Jerba à Jerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Cooptation de la nouvelle composition du conseil d'administration de la société.

2. Cooptation de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la société.

3. Examen du rapport d'audit pour l'année 2020 fait par le cabinet d'expertise comptable «comexa».

4. Approbation d'octroi d'un crédit par la société tourgueness auprès de la Libian Arab Foreign Investment Company.

5. Nomination de deuxième commissaire aux comptes pour les années 2020, 2021 et 2022.

6. Révision des jetons de présence pour chaque Administrateur.

Il est porté à la connaissance des messieurs les actionnaires que les documents ainsi que la liste des actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R00362SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 9/3/2022

Société TIME ESP

Société anonyme

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

Le conseil d'administration du 20 janvier 2022 a décidé la convocation

de l'assemblée générale ordinaire pour la date du 9 mars 2022, à 10 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale annuelle,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice 2020,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020,

6. Quitus éventuel aux administrateurs,

7. Transfert du prêt de 1200 000 Dinars sous le compte de ESP TIME Université Privée et remplacement du nantissement des actions de Mr Mohamed Damak au nom de la société TIME UNIVERSITE.

8. Pouvoirs pour formalités.

2022400350SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Report de l'assemblée générale ordinaire

LE LIEGE AGGLOMERE

Km 22 Route du Kef - Borj El Amri - Mannouba

MF : 012554W/A/M/000

Il est porté à la connaissance des associés de la société LE LIEGE AGGLOMERE que l'assemblée générale ordinaire a été reportée pour le 17 mars 2022 avec pour ordre du jour :

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

2022R00364SRLB3

Report de l'assemblée générale ordinaire

LES BOUCHONNERIES TUNSIENNES

Km 22 Route du Kef - Borj El Amri - Mannouba

MF : 026532M/A/M/000

Il est porté à la connaissance des associés de la société LES BOUCHONNERIES TUNSIENNES que l'assemblée générale ordinaire a été reportée pour le 17 mars 2022 avec pour ordre du jour :

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

2022R00365SRLB3

Autres sociétés

Seconde Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles «EL ITKANE» Menzel Temime

A défaut du quorum à la première convocation, le Gouverneur de Nabeul, en sa qualité d'autorité de tutelle des sociétés mutuelles de base de services agricoles, invite tous les adhérents de la société mutuelle «EL ITKANE» Menzel Temime à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société suite à la seconde convocation qui sera tenue le mardi 15 mars 2022 à dix heures du matin au siège de l'union local de l'agriculture et de la pêche de Menzel Temime pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport du comité d'inspection.

- Prendre les mesures nécessaires.

2022R00339SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Fendri Emna annonce qu'elle possède un terrain à 479 m² à Sfax route Manzel Cheker km 6 effectuer par l'acte de don qui était fait le 11/8/2020 elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X00202DIVD2

Perte

Mr Chekir Mehdi CIN n°01024789 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 3/5/2011 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi enregistré à la recette des finances de Mahres le 19/11/2011 quittance n°MO20651, est égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2022X00203DIVD2

Perte

Mr Chekir Mehdi CIN n°01024789 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 5/6/2008 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi enregistré à la recette des finances de Mahres le

23/9/2009 quittance n°M008165. est égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, est à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2022X00204DIVD2

Avis

Les héritiers de Salah Gabedou annoncent qu'ils possèdent une maison sise à route Lafrane km 8 Sfax et un terrain d'une superficie de 1543.50 m² sise route Al Ain km 11 Sfax son titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00207DIVD2

Avis

Monsieur Aymen Ben Mohamed Dokhan Annonce que le titre de propriété du terrain de surface de 260 m² sise à la route de Manzel Chaker Km18 Sfax est perdu et il désire se faire établir une deuxième copie originale objet de l'acte daté du 14 Janvier 2015 par les deux notaires Moncef Ketata et Malek Medhioub.

Toute personne ayant une opposition doit le faire auprès du Notaire Malek Medhioub 16 Place 5 décembre Sfax Médina dans un délai maximum de 30 jours.

2022X00209DIVD2

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0707402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

BILAN

Au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
AC 1 - Portefeuille - titres	**146 702 990**	**90 259 275**
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	8 082 630	8 169 321
b - Obligations et Valeurs assimilées	138 620 359	82 089 954
c - Autres Valeurs		
AC 2 - PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	**50 354 914**	**120 049 914**
a - Placements monétaires	37 009 617	78 474 172
b - Disponibilités	13 345 297	41 575 742
AC 3 - CREANCES D'EXPLOITATION	8 832	208 655
AC 4 - AUTRES ACTIFS		
TOTAL ACTIF	**197 066 736**	**210 517 844**
PASSIF		
PA 1- OPERATEURS CREDITEURS	148 226	135 314
PA 2 - AUTRES CREDITEURS DIVERS	274 339	262 574
TOTAL PASSIF	**422 565**	**397 888**
ACTIF NET		
CP 1 -CAPITAL	**186 807 674**	**199 309 724**
CP 2 - SOMMES DISTRIBUABLES	**9 836 497**	**10 810 232**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 188	1 605
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours	9 835 308	10 808 628
ACTIF NET	**196 644 171**	**210 119 956**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**197 066 736**	**210 517 844**

ETAT DE RESULTAT

Au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES	**6 993 596**	**4 464 719**
a - Dividendes	285 386	261 990
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 708 210	4 202 729
c - Revenus des autres valeurs		
PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	**5 359 365**	**3722 475**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**12 352 961**	**8 187 193**
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	-1 715 827	-1 138 837
REVENU NET DES PLACEMENTS	**10 637 134**	**7 048 357**
PR 3 - AUTRES PRODUITS	-	-
CH 2 - AUTRES CHARGES	-299 792	-169 990
RESULTAT D'EXPLOITATION	**10 337 342**	**6 878 366**
PR 4 - REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	-502 034	3 930 261
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**9 835 308**	**10 808 628**
PR 4 - REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	502 034	-3 930 261
* Variation des +/- values potentielles sur titres	442 337	281 487
* +/- values réalisées sur cession des titres	180 357	138 103
* Frais de négociation de titres	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**10 960 036**	**7 297 956**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a - Résultat d'exploitation	10 337 342	6 878 366
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	442 337	281 487
c - +/- values réalisées sur cession de titres	180 357	138 103
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	**-6 617 910**	**-3 640 875**
AN 3 -TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
A - Souscriptions	**517 262 661**	**375 174 317**
* Capital	494 715 722	359 002 165
* Régularisation des sommes non distribuables	657 405	325 989
* Régularisations des sommes distribuables	21 889 534	15 846 163
* Droits d'entrée		
B – Rachats	**-535 080 571**	**-303 081 461**
* Capital	-507 782 630	-287 473 054
* Régularisation des sommes non distribuables	-715 240	-284 938
* Régularisation des sommes distribuables	-26 582 701	-15 323 468
* Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-13 475 785**	**75 749 938**
AN 4 - ACTIF NET		
a - En début de période	**210 119 956**	**134 370 018**
b - En fin de période	**196 644 171**	**210 119 956**
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - En début de période	**2 002 401**	**1 282 106**
b - En fin de période	**1 871 122**	**2 002 401**
VALEUR LIQUIDATIVE	**105.094**	**104.934**
DIVIDENDE DISTRIBUE	**5.398**	**5.498**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**5.30%**	**5.37%**

2022400284BCFA5

TUNISO-EMIRATIE SICAV

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	**131 359 564**	**79 106 367**
Obligations et valeurs assimilées		127 303 468	72 469 679
Tires des Organismes de Placement Collectif		4 056 097	6 636 688
Placements monétaires et disponibilités		**42 646 868**	**56 166 661**
Placements monétaires	5	41 725 984	38 160 060
Disponibilités		920 883	18 006 601
Créances d'exploitation	6	**28 226**	**45 526**
TOTAL ACTIF		**174 034 658**	**135 318 554**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	183 060	134 905
Autres créditeurs divers	8	76 965	87 124
TOTAL PASSIF		**260 026**	**222 029**
ACTIF NET			
Capital	9	163 370 592	126 425 374
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 581	1 114
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 402 459	8 670 037
ACTIF NET		**173 774 632**	**135 096 525**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**174 034 658**	**135 318 554**

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	10	**2 126 492**	**7 083 928**	**1 033 945**	**3 182 985**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 126 492	6 826 240	1 033 945	3 030 978
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	257 688	0	152 006
Revenus des placements monétaires	11	**760 542**	**3 925 206**	**1 176 352**	**3 821 154**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**2 887 034**	**11 009 134**	**2 210 297**	**7 004 138**
Charges de gestion des placements	12	(179 320)	(675 380)	(131 152)	(404 745)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**2 707 714**	**10 333 754**	**2 079 145**	**6 599 394**
Autres charges	13	(77 071)	(289 618)	(61 379)	(211 436)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 630 643**	**10 044 136**	**2 017 766**	**6 387 958**
Régularisation du résultat d'exploitation		(358 562)	358 323	754 801	2 282 079
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**2 272 081**	**10 402 459**	**2 772 568**	**8 670 037**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		358 562	(358 323)	(754 801)	(2 282 079)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		22 133	148 140	92 058	103 739
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		151 575	341 760	80 170	203 628
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		**2 804 351**	**10 534 036**	**2 189 994**	**6 695 325**

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	10	**2 126 492**	**7 083 928**	**1 033 945**	**3 182 985**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 126 492	6 826 240	1 033 945	3 030 978
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	257 688	0	152 006
Revenus des placements monétaires	11	**760 542**	**3 925 206**	**1 176 352**	**3 821 154**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**2 887 034**	**11 009 134**	**2 210 297**	**7 004 138**
Charges de gestion des placements	12	(179 320)	(675 380)	(131 152)	(404 745)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**2 707 714**	**10 333 754**	**2 079 145**	**6 599 394**
Autres charges	13	(77 071)	(289 618)	(61 379)	(211 436)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 630 643**	**10 044 136**	**2 017 766**	**6 387 958**
Régularisation du résultat d'exploitation		(358 562)	358 323	754 801	2 282 079
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**2 272 081**	**10 402 459**	**2 772 568**	**8 670 037**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		358 562	(358 323)	(754 801)	(2 282 079)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		22 133	148 140	92 058	103 739
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		151 575	341 760	80 170	203 628
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		**2 804 351**	**10 534 036**	**2 189 994**	**6 695 325**

2022400338BCFA5